

Société des administrateurs et fonctionnaires des Communes neuchâtelaises

Procès-verbal de la 50ème assemblée générale,

Samedi 05 mai 1984 à Bôle

Présidence : M. Fernand Huguenin, Président.

Le président ouvre la séance à 10 H 30 à la salle de l'Hôtel communal de Bôle et remercie M. L.-G. Lecoultre, directeur de SAIOD et ses collaborateurs pour les commentaires apportés lors de la visite de l'usine.

Il souhaite ensuite la bienvenue à tous les membres, ainsi qu'aux invités et personnalités qui nous font l'honneur d'être là, à savoir :

MM.,

- Armand Schaller, adjoint au Service des communes,
- Louis-Georges Lecoultre, Président de commune de Bôle,
- Kurt Meier, membre du Conseil communal de Bôle,
- Louis Ducraux, Président, et Claude Dutoit, secrétaire du comité de l'Association vaudoise des secrétaires municipaux,
- nos membres honoraires non actifs : MM. Jean-Louis Amez-Droz, Paul Tissot et Gottfried Zaugg.

Sont excusés :

MM.

- Jacques Béguin, Conseiller d'Etat,
- Jean-Marie Reber, Chancelier,
- Robert Coste, 1er secrétaire du Dpt de l'Intérieur,
- André Ruedi, chef du Service des communes,
- les représentants de la Société des Magistrats, fonctionnaires et employés de l'Etat,
- Francis Triponez, chef du Service social de la ville de Neuchâtel,
- Jean-Pierre Bettone, membre du comité,
- A. Zehr, membre du comité,
- Georges Rosselet.

Le président remercie les autorités communales de Bôle ainsi que notre collègue André Giroud pour l'organisation de cette journée.

L'ordre du jour proposé par le comité est accepté tel quel par l'assemblée soit :

1. Appel.
2. Procès-verbal de la 57ème assemblée générale à Saint-Blaise.
3. Rapports : a) du Président, b) du caissier, c) des vérificateurs.
4. Décharge au comité, au caissier et aux vérificateurs.
5. Mutations.
6. Propositions des membres.
7. Elections statutaires.
8. Nomination d'un membre honoraire.
9. Fixation des cotisations 1985.
- 10 Divers.

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 48 membres.

2. Procès-verbal de la 57ème assemblée générale à Saint-Blaise

Le président fait remarquer qu'une erreur s'est glissée dans la rédaction de ce procès-verbal concernant les membres décédés en 1982. Il s'agissait de M. Willy Henry de Rochefort et non pas de M. Hauert.

Ce procès-verbal ne suscitant aucune autre remarque, il est accepté à l'unanimité avec remerciement à son auteur.

3. a) Rapport du président

Depuis la dernière assemblée générale, le comité s'est réuni les 2 décembre 1983, 18 janvier 1984 et 21 mars 1984.

Une délégation du comité composée de MM. J.P. Bettone, R. Cuche et A. Zehr, accompagnée de M. A. Daina, membre du groupe de travail pour la centralisation de la Caisse cantonale d'assurance contre le chômage a eu une entrevue avec M. Matile, 1er secrétaire du Département de l'Economie publique et ses collaborateurs.

Le comité a donné un préavis favorable au projet de centralisation proposé.

Il est précisé que si le problème du retard apporté au paiement des indemnités aux chômeurs n'était pas résolu jusqu'à fin mai 1984, le comité interviendrait.

Préavis également favorable au sujet de la modification de la loi concernant le statut des magistrats et fonctionnaires relevant du budget de l'Etat, le comité ayant considéré que les modifications proposées n'étaient pas primordiales pour les membres de la société. Il n'a pas été retenu non plus de procéder à une consultation générale à ce sujet.

MM. F. Huguenin et A. Lüthi ont représenté la société à l'assemblée vaudoise des secrétaires municipaux qui s'est tenue à Chavornay le 30.09.83.

Aucun décès de membres, heureusement, n'a été à déplorer en 1983.

En ce qui concerne l'effectif, M. C. Vischer de St-Blaise a présenté sa démission, ne désirant pas bénéficier de l'article 6 des statuts.

En revanche, le comité a accepté l'admission de 3 membres. En conséquence, il est enregistré une augmentation de 2 membres. Le comité a été déçu du résultat de la prospection faite par les délégués de districts. Encore une fois, chaque membre est prié d'inciter ses collègues à adhérer à la société.

L'effectif de la société est donc de 88 membres, soit 8 membres honoraires non actifs, 10 membres honoraires actifs, 3 membres libres et 67 membres actifs.

Pour terminer, le Président remercie ses collègues du comité pour leur travail et leur collaboration et tous les membres de la société qui de près ou de loin apportent leur soutien aux membres du comité.

b)

Le Caissier, M. R. Cuche, commente les comptes 1983 qui bouclent par un bénéfice de Fr. 901.90. Au bilan, la fortune est de Fr. 9'134.50.

c)

Les Vérificateurs des comptes, MM. C. Gerster et R. Leuba relèvent que les contrôles effectués reconnaissent la concordance des pièces comptables, et invitent l'assemblée à accepter les comptes et à donner décharge aux organes responsables.

M. Wirz Matthias s'étonne de la remarque faite par le Président au sujet du résultat peu encourageant enregistré par les délégués de district pour le recrutement de membres. En ce qui concerne sa commune, il n'a rien vu au sujet de ce recrutement. Dès lors, il y aurait peut-être lieu de prévoir une circulaire générale.

M. Huguenin le remercie de son intervention et prend note de l'interpellation.

4. Décharge au comité, au caissier et aux vérificateurs

A l'unanimité, l'assemblée donne décharge au comité, au caissier et aux vérificateurs.

5. Mutations

Le Président rappelle la démission de M. Charles Vischer qui a pris sa retraite en renonçant à être mis au bénéfice de l'application de l'article 6 des statuts.

L'assemblée en prend acte.

En revanche et sous réserve de ratification par l'assemblée, trois nouveaux membres ont été admis :

Madame Claudia Camozzi, de Saint-Sulpice,
Madame Josée Camozzi, de Saint-Sulpice,
Monsieur Louis Brodard, de Saint-Blaise,

Par acclamations, l'assemblée ratifie les admissions de ces 3 membres.

6. Propositions des membres

M. Claude Gerster a écrit à M. A. Zehr, délégué du district de Boudry, pour que l'assemblée générale soit prévue en semaine plutôt que le samedi.

Après lecture de la lettre de M. Gerster, le Président ouvre une discussion.

S'expriment pour ou contre cette proposition : MM. Borghini, Wirz, Gerster, Lüthi, Adam, Schorderet et Giroud.

Il ressort de ces discussions qu'il n'est pas toujours facile d'assister à des assemblées le samedi, ce qui est peut-être la cause d'une participation parfois très réduite. Mais des essais ou des solutions dans d'autres sociétés n'ont rien résolu. D'autre part, peut-on admettre de devoir éventuellement fermer certains bureaux communaux pour permettre à des membres d'assister à l'assemblée en semaine ?

Le Président procède ensuite à la nomination des deux scrutateurs pour les votes au sujet de cette proposition. MM. Adam et Howald sont désignés.

Premier vote : l'organisation de l'assemblée doit-elle être prévue en semaine pour un essai de deux ans ?

pour son organisation en semaine - 39 voix
pas d'avis contraire

assemblée à prévoir le matin avec repas du midi ?

pour son organisation le matin - 10 voix
pas d'avis contraire

assemblée à prévoir en fin d'après-midi avec repas du soir ?

pour son organisation en fin d'après-midi - 30 voix
pas d'avis contraire

C'est donc, pour deux ans, l'organisation de l'assemblée en fin d'après-midi avec repas du soir qui est retenue.

Le comité en prend note.

7. Elections statutaires

En application de l'article 12 des statuts, sont à nommer pour une durée de 3 ans, les délégués de Neuchâtel et de la Chaux-de-Fonds / Le Locle.

Les délégués actuels, MM. J.P. Bettone et A. Lüthi acceptent le renouvellement de leur mandat si l'assemblée ne propose pas d'autres membres.

Ils sont élus par acclamations chaleureuses.

8. Nomination d'un membre honoraire

Le seul jubilaire 1983 est notre collègue de Bôle, M. André Giroud. Le Président demande à l'assemblée de le nommer membre honoraire, ce qui est fait par levée de main, à l'unanimité. M. Giroud remercie l'assemblée et reçoit le présent justificatif des mains du Président.

9. Fixation des cotisations 1985

Sur proposition du comité, l'assemblée décide de maintenir les cotisations annuelles comme suit : fr. 30.- pour les membres actifs et fr. 10.- pour les membres honoraires non-actifs et membres libres, aucune autre proposition n'étant faite.

10. Divers

Le Président informe l'assemblée que conformément aux dispositions des statuts, le comité a décidé que l'assemblée générale 1985 aura lieu à Môtiers. Par avance, il remercie les autorités de Môtiers et notre collègue G. Villat, de leur accueil. Les vérificateurs de comptes seront nos collègues de Buttes et de Couvet, la suppléance étant assurée par nos collègues de la Côte-aux-Fées et de Saint-Sulpice.

M. Borghini ne voudrait pas laisser passer l'occasion de parler de la Conférence des secrétaires municipaux. Il dit se sentir assez seul dans cette Conférence puisqu'il était pratiquement le seul à représenter le canton de Neuchâtel sur le plan fédéral. Actuellement, ils seront cinq courageux. Il est à disposition de tous ceux qui s'intéresseraient à ce problème pour une modique cotisation de Fr. 30.- par année.

M. Margot Jean-Pierre revient sur le problème des renseignements qui sont demandés aux communes.

Il avait été question que le comité se préoccupe de ce problème et il aimerait qu'il se prononce sur l'idée générale, malgré le fait que les renseignements d'ordres fiscaux semblent maintenant au point.

Le Président répond qu'il sait qu'un groupe de travail du Département de l'Intérieur étudie le problème et qu'il convient d'attendre ses conclusions avant de reprendre cette étude.

Il est précisé par notre collègue de Boudry, R. Perrinjaquet, que la loi existe, mais non pas son règlement d'application. De plus, ne serait-il pas possible d'effectuer une enquête dans toutes les communes pour tenter de savoir quels renseignements sont habituellement donnés et à quel tarif.

Le Président donne ensuite la parole à M. A. Schaller qui apporte le salut de M. Jacques Béguin et de M. A. Ruedi.

Puis, c'est M. Lecoultré, Président de commune de Bôle qui présente son village. Il situe Bôle dans son contexte et sa situation géographique par rapport aux autres villes environnantes et notamment du Littoral. Bôle a passé de 800 habitants à 1650 jusqu'en 1973 pour en compter actuellement 1520, diminution due au fait de la récession.

Il cite les principales réalisations de Bôle, les syndicats auxquels la commune appartient, les souhaits et projets à l'étude et cite les 4 partis politiques représentés à ce jour.

Il se joint à l'assemblée pour féliciter à son tour M. Giroud qui a été nommé membre honoraire.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 11 H 10 et le Président demande à chacun de suivre le guide, M. Giroud, pour la partie récréative et gastronomique.

Au nom de la Société des administrateurs
et fonctionnaires des communes
neuchâtelaises

Le président :

Le secrétaire :

F. Huguenin

G. Villat